



**KPMG Entreprises
Grenoble/Dauphiné**
51 chemin de la Taillat
38244 Meylan Cedex
France

Téléphone : +33 (0)4 76 90 80 80
Télécopie : +33 (0)4 76 41 10 76
Site internet : www.kpmg.fr

Kalray S.A.

***Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes consolidés***

Exercice clos le 31 décembre 2019

Kalray S.A.

180, avenue de l'Europe - 38330 Montbonnot-Saint-Martin

Ce rapport contient 35 pages

Référence : E1-2-1

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



**KPMG Entreprises
Grenoble/Dauphiné**
51 chemin de la Taillat
38244 Meylan Cedex
France

Téléphone : +33 (0)4 76 90 80 80
Télécopie : +33 (0)4 76 41 10 76
Site internet : www.kpmg.fr

Kalray S.A.

Siège social : 180, avenue de l'Europe - 38330 Montbonnot-Saint-Martin
Capital social : €.50.788.710

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société Kalray,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Kalray relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le directoire le 16 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les notes 4.2 « Recherche et développement – Travaux de recherche et développement réalisés en interne » et 5.1 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle et nous nous sommes assurés que les notes 4.2 « Recherche et développement – Travaux de recherche et développement réalisés en interne » et 5.1 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe fournissent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire arrêté le 16 avril 2020.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Meylan, le 17 avril 2020
KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.



Jean-Marc Baumann
Associé

**I - ETATS FINANCIERS CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LES 31 DECEMBRE 2019
ETABLIS SELON LE REFERENTIEL FRANCAIS**

Bilan consolidé

ACTIF (K€)	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Immobilisations incorporelles	4.1	16 935	14 217
Immobilisations corporelles	4.2	4 673	1 713
Immobilisations financières		609	335
Actifs immobilisés		22 218	16 266
Stocks		240	216
Créances clients et comptes rattachés		764	411
Autres créances	4.3	1 779	4 173
Disponibilités		15 725	28 782
Actifs circulants		18 509	33 581
Comptes de régularisation actif		414	271
Total actif		41 140	50 118

PASSIF (K€)	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Capital social		45 279	45 269
Primes d'émission		14 401	23 026
Réserves		-23 930	-24 221
Résultat de l'exercice		-9 086	-8 532
Total Capitaux Propres	4.4	26 665	35 541
Provisions		89	85
Emprunts et dettes financières	4.5	6 678	6 271
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.6	3 128	3 571
Dettes fiscales et sociales	4.6	1 549	1 360
Autres dettes		354	472
Total dettes et provisions	4,7	11 799	11 760
Comptes de régularisation passif	4,8	2 676	2 817
Total passif		41 140	50 118

Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT (K€)	Notes	Exercice 2019	Exercice 2018
Chiffre d'affaires	6,1	1 265	775
Production immobilisée		6 217	5 657
Subventions		1 942	1 682
Autres produits		142	28
Autres produits de l'activité	6,2	8 301	7 367
Total Produits		9 566	8 142
Achats et variations de stocks		-257	-237
Autres achats et charges externes	6,3	-6 676	-5 575
Impôts et taxes		-128	-118
Charges de personnel	6,4	-7 932	-6 329
Dotations aux amortissements sur immobilisations	6,5	-5 737	-4 496
Dotations aux provisions et dépréciations		-130	-98
Autres charges		-137	-102
Charges d'exploitation		-20 995	-16 955
Résultat d'exploitation		-11 430	-8 814
Produits financiers		78	-
Charges financières		-75	-2 297
Résultat financier	6,6	3	-2 297
Résultat courant avant impôt		-11 427	-11 110
Produits exceptionnels		58	-
Charges exceptionnelles		-132	-33
Résultat exceptionnel	6,7	-74	-33
Impôts sur les bénéfices	6,8	2 415	2 611
Résultat groupe		-9 085	-8 533
Résultat par action (€/action)	6,9	-2,01	-2,41
Résultat dilué par action (€/action)		-2,01	-2,41

Tableau des flux de trésorerie

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES (K€)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Résultat net consolidé	-9 086	-8 532
Amortissements et provisions	5 754	4 585
Retraitement du produit des subventions	-1 942	-1 682
Charges financières sans incidence sur la trésorerie	-16	2 163
Autres retraitements	86	-42
Capacité d'autofinancement	-5 204	-3 508
Variation des stocks	-24	23
Variation des créances clients et autres créances (hors créance CIR)	-374	-404
Variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs	-254	-694
Variation de la créance CIR, nette du préfinancement du CIR	1 790	-2 189
Variation du BFR	1 138	-3 264
Flux de trésorerie générés par l'exploitation	-4 066	-6 773
Acquisition d'immobilisations	-5 197	-3 226
Production immobilisée	-6 217	-5 657
Subventions d'investissement reçues	1 431	321
Cessions/remboursements d'immobilisations	-137	213
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements	-10 121	-8 349
Augmentation de capital (nette)	96	40 942
Emprunts bancaires	500	
Remboursements d'emprunts	-182	-91
Contrat de liquidité	-	-350
Subventions perçues d'avance (**)	627	988
Avances conditionnées perçues	517	-
Remboursements d'avances conditionnées	-429	-539
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	1 130	40 950
Incidence des variations des cours des devises		-
Variation de la trésorerie	-13 057	25 826
Trésorerie d'ouverture	28 782	2 954
Trésorerie de clôture	15 725	28 782

** subventions reçues au titre de projets non inclus dans la production immobilisée ou non encore amortis

Tableau de variation des capitaux propres

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (K€)	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission	Réserves et report à nouveau	Résultat	Capitaux propres TOTAL
Situation au 31 décembre 2018	4 526 890	45 269	23 026	-24 222	-8 532	35 541
Affectation du résultat 2018			-8 709	177	8 532	0
Résultat net					-9 086	-9 086
Augmentation de capital (exercice options)	1 050	10	2			12
Exercices DSA/DSCE - AK non constatée			84			84
Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle				117		117
Autres variations			-	-2		-2
Situation au 31 décembre 2019	4 527 940	45 279	14 403	-23 930	-9 086	26 666

Voir les notes sur les principales variations en 5.8.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 du groupe KALRAY. Les comptes ont été arrêtés par le directoire en date du 16 avril 2020.

1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Les présents états financiers consolidés comprennent KALRAY, sa filiale américaine KALRAY Inc. et sa filiale japonaise Kalray KK (l'ensemble constituant le « Groupe »).

KALRAY est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, de droit français, mère du groupe. Elle est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le numéro 507 620 557. Le siège social de la société est situé à l'adresse suivante : 180 avenue de l'Europe - 38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN.

KALRAY Inc. est une société de droit américain, créée le 5 décembre 2013, au capital de 1,000.00 USD dont le siège social est situé à 4962 El Camino Real, Los Altos CA 94022 aux Etats Unis.

KALRAY Japan KK est une société de droit japonais, créée le 23 février 2011, au capital de 10 millions de yen dont le siège social est situé à 4-16-21 SHIMUMA, SETAGAYA-KU TOKYO au Japon.

Le Groupe est spécialisé dans le développement de circuits intégrés haute performance programmables.

Le chiffre d'affaires réalisé à ce jour consiste en la vente de cartes et stations de développement, conçus par la Société et fabriqués en petites séries par des sous-traitants et en la vente de licences d'évaluation et développement et de services associés, auprès de clients en phase d'évaluation ou de qualification des produits. Il n'y a pas encore des ventes en volumes.

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1 Des réalisations techniques structurantes

- La grande réalisation de l'année 2019 est la mise à disposition du processeur MPPA3, connu également sous le nom de Coolidge™. Il s'agit de la troisième génération de MPPA® («Massively Parallel Processor Array »), architecture unique et brevetée, conçue avec la technologie FinFET 16 nm du fondeur TSMC. La Tape-Out (étape qui matérialise l'achèvement de la phase de conception et le début du processus de fabrication) a été réalisée fin juillet 2019 et les premiers prototypes ont été reçus en novembre 2019. Les premières démonstrations du processeur ont été faites début janvier au CES de Las Vegas.
- Pour le marché des data centers, la société a finalisé sa solution NVMe-TCP qui a été lancée en août lors du sommet mondial FMS (Flash Memory Summit). NVMe-TCP est une évolution du standard NVMe-oF, qui permet l'utilisation des nouvelles générations de mémoires rapides (SSD) tout en facilitant l'intégration dans les data centers.
- En partenariat avec AUBASS CO., Ltd. (Japon), Kalray a annoncé le portage de la plateforme Adaptative AUBIST – une plateforme logicielle conforme aux spécifications « Adaptative AUTOSAR » sur le processeur MPPA®. Cette solution a d'ores et déjà été mise à disposition de plusieurs constructeurs automobiles de premier plan.

2.2 Des partenariats technologiques et commerciaux prestigieux qui accroissent la visibilité de la société

- En janvier 2019, lors du CES de Las Vegas, NXP Semiconductors, leader dans les technologies pour les nouvelles générations de véhicules, et Kalray ont annoncé une alliance stratégique visant à fournir une solution sûre et fiable pour les véhicules autonomes, en associant la puissance de calcul des processeurs Kalray à la capacité décisionnelle des processeurs NXP au sein de la solution Bluebox de NXP.
- Lors de l’Apollo Baidu Conference qui a eu lieu à Pékin en mai 2019, le chinois Baidu a confirmé la sélection de Kalray et de la plateforme MPPA® comme l’une des pierres d’angle de sa solution Apollo, destinée aux véhicules autonomes ;
- Kalray a annoncé, en juillet 2019 sa collaboration avec le japonais eSOL, un acteur important du marché de l’embarqué et notamment de l’automobile, qui développe des logiciels embarqués temps réel, qui intégreront le processeur MPPA® de Kalray.
- En octobre 2019, Kalray a annoncé un partenariat de distribution avec la société chinoise Intron Technology Holdings Limited qui distribuera les produits Kalray aux principaux équipementiers chinois ciblant la prochaine génération de solutions d’Intelligence Artificielle (« IA ») et de calculs haute performance.
- En novembre 2019, Kalray et 2CRSi, un des leaders dans la conception et la fabrication de serveurs hautes performances ont annoncé leur collaboration pour créer un nouveau type de serveurs composites, basés sur les cartes d’accélération et les processeurs intelligents de Kalray.

2.3 La poursuite des projets collaboratifs de R&D

Kalray participe de manière intensive à des projets de recherche collaboratifs. En 2019, ont été confirmés :

- ES3CAP[Embedded Smart Safe Secure Computing Autonomous Platform” : Kalray est chef de file pour ce projet qui fédère 11 partenaires industriels et académiques, dont Renault-Nissan-Mitsubishi et EasyMile pour l’automobile, Safran Electronics & Defense et MBDA pour l’avionique et la défense ainsi que des partenaires académiques de référence, le CEA et l’Inria. ES3CAP, doté d’un budget total de 22,2 M€ sur 3 ans sera financé à hauteur de 11,7 millions d’euros via le Programme d’Investissements d’Avenir, opéré par Bpifrance.
- EPI (« European Processor Initiative »). EPI, lancé officiellement en décembre 2018, a démarré en 2019. Il regroupe 26 entreprises et organisations issues de 10 pays européens, et est un élément de la stratégie européenne Exascale. Ce projet est financé dans le cadre du programme Horizon 2020 de l’Union Européenne

Kalray participe actuellement à 6 projets collaboratifs.

2.4 Le renforcement des équipes de R&D et commerciales

La société a procédé à de nombreux recrutements au cours de l’année 2019 (9 recrutements nets en CDI), avec notamment des ingénieurs et managers pour la R&D, des ingénieurs vente et avant-vente et la création d’un poste de VP Opérations.

2.5. Evénements postérieurs à la clôture

- Attribution d’actions gratuites

Le Directoire, lors de sa réunion du 20 janvier 2020, et sur autorisation du Conseil de surveillance, réuni le 16 janvier 2020, a fait usage de l’autorisation donnée par l’Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société en date du 29 mai 2019 (20ème résolution) et a procédé à l’émission et à l’attribution gratuite de 134 299 actions au profit des membres du Directoire et de salariés de la société Kalray. Sur ces 134 299 actions, 105 599 ont été attribuées en échange de renonciation à l’exercice de 105 599 bons de souscription de parts de créateur d’entreprise attribués précédemment.

Cette autorisation a pour objectif de renforcer la rétention du personnel clé de la Société tout en limitant l'effet dilutif pour les actionnaires. Ces actions gratuites seront définitivement acquises par tiers, le premier tiers à l'expiration d'une période de 1 an à compter de la date d'attribution par le Directoire, avec une période de conservation d'un an supplémentaire à compter de l'acquisition définitive, le deuxième tiers à l'expiration d'une période de 2 ans à compter de leur attribution par le Directoire, le troisième tiers à l'expiration d'une période de 3 ans à compter de leur attribution par le Directoire.

- Nomination d'un nouveau membre indépendant du conseil de surveillance

En Janvier 2020, Erwan Menard, expert mondial du stockage pour les marchés Cloud et Entreprises, qui dirige actuellement le portefeuille des solutions de modernisation de l'infrastructure et des applications de Google Cloud, a été nommé au conseil de surveillance de Kalray.

- Information COVID 19

La crise sanitaire liée à l'épidémie Covid-19 constitue un événement post clôture et, à ce titre, n'a pas d'impact sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Au 16 avril 2020, date d'arrêté des comptes, la société se trouve dans la situation suivante :

L'impact de l'épidémie de Covid-19 sur l'activité de recherche & développement de Kalray, qui est peu dépendante de fournisseurs, devrait être limité si bien que Kalray espère pouvoir tenir sa feuille de route de développement. Les équipes de développement sont opérationnelles grâce à la généralisation du télétravail, qui a été mise en place dès l'annonce du confinement en France, le lundi 16 mars. La Société n'a pas recours au chômage partiel à ce jour.

Pour autant, la situation sanitaire mondiale liée à l'épidémie de Covid-19 et les mesures de confinement mises en place dans de nombreux pays sont susceptibles de ralentir les cycles commerciaux, ce qui pourrait décaler le déploiement de certains projets sur lesquels travaille la Société. À ce stade, la Société est en cours d'évaluation de tous les impacts de cette crise sur son activité et ses prévisions financières. Elle y travaille en liaison avec ses partenaires, qui sont eux-mêmes en train d'évaluer l'impact de la crise sur leur propre activité.

Dans ce contexte, et même si la position de trésorerie de Kalray demeure solide (15,7 M€ au 31 décembre 2019, renforcée par l'investissement de NXP ci-dessous), la Société prend des précautions supplémentaires pour traverser cette période d'incertitude en limitant certains investissements et en sollicitant des emprunts bancaires dans le cadre des mesures de soutien mises en œuvre par le Gouvernement.

- Investissement stratégique de NXP dans la société

En date du 2 avril 2020, Kalray a annoncé la réalisation d'un investissement stratégique de 8 M€ en fonds propres de NXP Semiconductors N.V. pour le co-développement de solutions de conduite autonomes sûres, fiables et évolutives, combinant l'offre NXP pour l'automobile et le processeur intelligent MPPA® de Kalray.

L'investissement a été réalisé par l'émission réservée au bénéfice de NXP BV, société du groupe NXP, de 503.461 actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société. À la suite du règlement-livraison en date du 7 avril 2020 des actions nouvelles, le groupe NXP détient environ 9,95% du capital de Kalray et de ses droits de vote.

Cette transaction vise à renforcer le partenariat entre NXP et Kalray. Les fonds collectés seront utilisés à la fois pour financer les opérations et les investissements de Kalray requis pour la mise en œuvre du partenariat stratégique avec NXP, et pour financer la feuille de route de Kalray en matière de développements dans l'automobile et les systèmes embarqués.

2.6 . Continuité d'exploitation

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Directoire compte tenu des éléments suivants :

- La société est toujours dans une phase de pré-production, et son chiffre d'affaires reste limité à des projets d'évaluation et de qualification. Ceci explique la situation déficitaire historique de la société avec d'importantes dépenses de recherche et développement et de faibles revenus, qui ne suffisent pas encore à équilibrer l'exploitation.
- La trésorerie disponible au 31 décembre 2019 et les subventions prévues sur les projets de R&D permettent à la société de couvrir les besoins jusqu'à l'atteinte de l'équilibre opérationnel. Ces prévisions tiennent compte des échéances des emprunts et autres dettes de la société tels que détaillés en note 5.12 ci-dessous.

3. BASE DE PREPARATION DES COMPTES CONSOLIDES

Les comptes de l'exercice clos ont été arrêtés par le directoire réuni le 16 avril 2020.

Les comptes consolidés sont établis sur une base volontaire, dans la mesure où la société n'est pas astreinte à établir de comptes consolidés.

Les états financiers du Groupe sont établis en Euro. Tous les montants mentionnés dans la présente annexe aux états financiers sont libellés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

3.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés sont établis conformément aux principes applicables en France.

Les règles et méthodes comptables appliqués sont conformes au règlement 99-02 actualisé.

Les états financiers des sociétés étrangères consolidées, établis selon les règles en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités pour se conformer aux principes du Groupe.

Les états financiers du Groupe ont été établis en Euro.

Tous les montants mentionnés dans la présente annexe aux états financiers sont libellés **en milliers d'euros**, sauf indication contraire.

3.2 Méthodes de consolidation

La méthode de consolidation est la suivante :

- Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale,

Les présents états financiers consolidés comprennent KALRAY, sa filiale américaine KALRAY Inc. et sa filiale japonaise KALRAY Japan, toutes deux détenues de manière directe à 100%, consolidées par intégration globale. La contribution des filiales aux comptes consolidés n'est pas significative.

3.2.1 Retraitement de consolidation

Ainsi, après harmonisation, les règles suivantes sont respectées :

- Utilisation des états financiers établis au 31 décembre 2019 pour l'ensemble des sociétés du groupe,
- Application de méthodes homogènes pour l'ensemble des sociétés du groupe,
- Elimination des opérations réciproques de l'ensemble consolidé.

3.2.1.1 Ecart d'acquisition

Le Groupe n'est pas concerné par la comptabilisation des écarts d'acquisitions compte tenu du fait que l'ensemble des participations prises au sein des filiales font suite à des créations de sociétés.

3.2.1.2 Ecart de conversion

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux du jour.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet le cas échéant d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

3.2.1.3 Impôts différés

Conformément aux prescriptions du CRC n°99-02, le groupe comptabilise, si les montants sont significatifs, des impôts différés en cas de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé.

En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement, est enregistré en compte de résultat au cours de l'exercice où ces changements deviennent certains.

Les retraitements d'impôt sur les sociétés étrangères sont effectués au taux d'imposition du pays concerné. Le taux d'imposition aux Etats Unis est progressif et dépend de nombreux facteurs (montant des pertes antérieures...).

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles et des déficits fiscaux sont limités au montant estimé de l'impôt dont la récupération est probable. Cette probabilité est appréciée à la clôture de chaque exercice.

Sur les périodes présentées, les déficits fiscaux ne font l'objet d'aucune activation en l'absence de visibilité quant à leur imputation sur des résultats futurs.

3.3 Recours à des estimations et jugements

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les estimations concernent principalement :

- Les frais de développement immobilisés (cf. note 5.1).
- Les tests de dépréciation des frais de développement immobilisés, puisqu'ils sont basés sur des flux de cash flows futurs estimés et des hypothèses de taux de croissance, de rentabilité et d'actualisation (cf. note 5.1).

La direction revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé de manière prospective.

4. METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le Groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

4.1 Conversion des éléments en devise

4.1.1 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La comptabilité est tenue dans la monnaie fonctionnelle de chacune des sociétés du Groupe, c'est à dire la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle opère et qui correspond généralement à la monnaie locale.

Les comptes consolidés sont présentés en euro.

4.1.2 Transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. A chaque arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture en vigueur à cette même date. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits directement en compte de résultat.

Le chiffre d'affaires est principalement facturé en euros (9% du CA facturé en USD en 2019).

Certaines charges externes et investissements sont achetés en USD.

Le Groupe considère que son exposition est faible et n'a pas mis en place d'instruments de couverture du risque de change

4.1.3 Conversion des états financiers des filiales exprimés en monnaies étrangères

Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro et n'est pas la monnaie d'une économie en hyperinflation, sont convertis en euro de la façon suivante :

- les postes du bilan sont convertis au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de la période, qui est une estimation du cours de change en vigueur aux dates de transactions ;
- les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés dans les capitaux propres ;
- les éléments présentés dans le tableau des flux de trésorerie sont convertis au taux moyen de la période, sauf si le taux en vigueur au jour de la transaction est significativement différent ;
- les écarts de conversion liés aux prêts inter-compagnies en devise sont comptabilisés dans les capitaux propres car considérés comme des investissements nets à l'étranger.

Il n'y a pas dans le périmètre du Groupe de pays en hyperinflation.

4.2 Recherche et développement – Travaux de recherche et développement réalisés en interne

Le Groupe applique la méthode préférentielle d'immobilisation de ses coûts de développement. Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont cumulativement remplis :

- (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- (b) intention de la Société d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- (c) capacité de celle-ci à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation

incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité,

- (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d'achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, et
- (f) capacité d'évaluation de façon fiable des dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits dans les comptes consolidés sur la ligne « immobilisations incorporelles ».

Les frais de développement des processeurs de 1ère et 2ème génération ont été amortis linéairement sur 2 ans.

Cependant, le processeur Coolidge, qui représente la 3ème génération et est disponible depuis novembre 2019, est destiné à la production en volumes, sur plusieurs années. Il a donc été décidé d'amortir les frais de développement de Coolidge sur 3 ans, à compter de la date de mise à disposition des prototypes, ce qui correspond à sa durée d'utilisation minimale estimée.

Certains travaux réalisés en interne par la Société ne font l'objet d'aucune activation à la date de clôture, l'ensemble des critères mentionnés ci-dessus n'étant pas cumulativement réunis. Il s'agit des investigations préalables aux prochaines générations de produits (post Coolidge), et des projets subventionnés CARP (Contrôle et automatisation de services réseaux programmables), Montblanc2020, et EPI.

Conformément au règlement ANC n°2015-06 la valeur comptable des frais de développement est testée dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier la présence d'un indice de perte de valeur, le Groupe considère des indices externes et internes tels que des changements de technologie, un arrêt d'activité ou une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par la société.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable de l'actif, à sa valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée du coût de sortie ou la valeur d'utilité. Si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée. Le cas échéant, en pratique, les tests de dépréciation sont effectués par rapport à la valeur d'utilité correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés provenant de l'utilisation de l'actif.

Les flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires établi et validé par la Direction.

4.3 Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des licences acquises de propriété intellectuelle, des logiciels, des dépenses de développements spécifiques effectués par des tiers ainsi que des marques.

Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué le cas échéant des amortissements et des pertes de valeur cumulés.

Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée d'utilité (entre 2 et 10 ans).

4.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Masques de fabrication des processeurs:

Les masques des processeurs de 1ère et 2ème génération ont été amortis linéairement sur 2 ans. Cependant, les masques du processeur Coolidge, acquis en 2019, et destinés à la production en volumes, sur plusieurs années, seront amortis, comme les frais de développement de Coolidge, sur 3 ans, à compter de la date de mise à disposition des prototypes.

- Matériel informatique : de 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 10 ans
- Installations générales, agencements, aménagements divers : 10 ans

4.5 Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué :

- Des retenues de garantie liées au préfinancement du Crédit Impôt Recherche. Ces montants sont restituables sous un délai de 1 an (retenues individuelles) à 3 ans (retenues collectives).
- De dépôts et cautionnements versés.

Ils sont valorisés au coût d'achat historique. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

4.6 Contrats de crédit-bail

La société a ponctuellement recours à des contrats de crédit-bail concernant du matériel informatique (un seul contrat en cours, voir note en 6.13.1). Considérant le faible recours au crédit-bail, aucun retraitement n'a été pratiqué. Les biens concernés par les contrats de crédit-bail ne sont pas inscrits à l'actif.

4.7 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient, des marchandises, des encours de production et des produits finis.

Les stocks ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour dépréciation pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes, dans le cas où cette dernière est inférieure à la valeur nette comptable.

4.8 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale (coût historique). Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour les ramener à leur valeur nette de réalisation estimée.

Les éventuelles provisions pour dépréciations des créances clients sont déterminées sur la base :

- Des risques constatés sur les clients, en contentieux, en règlement judiciaire et en liquidation judiciaire (comptabilisation en dépréciation).
- D'une analyse au cas par cas de la situation de chaque client, couplée à la situation des pays concernés

4.9 Provisions et passifs éventuels

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources pour le Groupe.

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

4.10 Engagements de retraite

Le Groupe a opté pour la méthode préférentielle : les engagements des sociétés du Groupe figurent au passif du bilan en provisions pour charges.

L'engagement de retraite supporté par le Groupe est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel de l'entité française, la législation prévoyant que des indemnités soient versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Les hypothèses de calcul retenues en matière d'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- Application de la convention collective de la Métallurgie ;
- Revalorisation des salaires : 2% ;
- Taux d'actualisation : 0,76 % ;
- Taux de rotation du personnel : 1,67% pour les non-cadres ; 6,40% pour les cadres ;
- Départ à la retraite à l'âge de 65 ans

Le Groupe n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

4.11 Emprunts et dettes financières

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

Les emprunts obligataires convertibles sont enregistrés au passif du bilan dans la rubrique Emprunts et dettes financières pour le montant de l'emprunt émis, diminué des amortissements constatés.

Les primes de non conversion sont comptabilisées en charges financières.

Les avances et garanties reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche et développement du Groupe, dont les remboursements sont conditionnels, sont présentées en dettes financières. En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention dans le compte de résultat.

4.12 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens, de marchandises, de services, de licences et de support.

La société est « fabless », elle ne fabrique pas elle-même ses produits (processeurs, cartes électroniques, stations de développement) mais les conçoit et les fait fabriquer par des tiers.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages significatifs liés à la propriété à l'acheteur, ce qui correspond généralement à la date du transfert de propriété du produit ou la réalisation du service.

Pour les licences avec services de développement associés, tout comme pour les contrats de support et services, la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement est retenue. Elle consiste à enregistrer le résultat, au fur et à mesure de l'avancement des travaux. La méthode de l'avancement n'est appliquée que lorsque les critères suivants sont respectés :

- Prestation acceptée par le cocontractant,
- Réalisation de la prestation certaine,
- Possibilité d'évaluer le bénéfice global de l'opération, avec une sécurité suffisante, au moyen de documents comptables prévisionnels

Au bilan, sont reconnus les créances clients, les factures à établir, les produits constatés d'avance, les avances.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du contrat, en fonction de la meilleure

estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre à la clôture.

4.13 Autres produits

Les autres produits comprennent principalement la production immobilisée et les subventions.

Subventions

KALRAY bénéficie de financements publics, provenant d'organismes locaux, d'état ou communautaires, permettant de couvrir tout ou partie de la recherche et développement sur des projets ou thématiques spécifiques. Dans la mesure où les frais de développement sont immobilisés à l'actif du bilan, les subventions rattachables aux projets immobilisés sont rapportées au compte de résultat en produits d'exploitation au rythme des amortissements de ces frais pratiqués à la clôture de l'exercice.

Les subventions non rattachées à un projet immobilisé sont comptabilisées en produits, en fonction de l'avancement des dépenses engagées à la date de clôture. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé mais que les subventions n'ont pas encore été reçues de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Production immobilisée

Voir 4.2

4.14 Résultat financier

Le résultat financier correspond principalement aux intérêts d'emprunts auprès d'un établissement financier, aux intérêts du préfinancement du CIR, et aux pertes et gains de changes.

4.15 Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité courante de l'entreprise.

4.16 Impôts sur les bénéfices

Il s'agit des crédits d'impôts et principalement du CIR (Crédit d'Impôt Recherche).
Le CIR a représenté 2 415 k€ pour l'exercice 2019 et 611 k€ pour l'exercice 2018)

4.17 Résultat par action

Le résultat par action se calcule en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Conformément à la méthode du « rachat d'actions », le résultat dilué par action s'obtient en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'incidence de la conversion maximale des instruments dilutifs en actions ordinaires.

Lorsque le résultat net de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

4.18 Traitement comptable des actions propres dans le cadre du contrat de liquidité

Le Groupe a conclu un contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement.

Le solde du contrat non investi en actions est comptabilisé en immobilisations financières (194 K€).

Les titres d'autocontrôle sont imputés sur les capitaux propres (102 K€ pour 6 744 actions), de même que les moins-values de cession de ces actions (2 K€), les plus-values de cession de ces actions (59 K€) ainsi que la provision pour dépréciation des titres (2 K€), et la reprise des provisions pour dépréciation de ces titres (10 K€).

La provision pour dépréciation des titres est calculée sur le cours moyen mensuel du dernier mois avant la clôture.

L'impact total de ce retraitement sur les capitaux propres est de 36 K€. POURQUOI ON LE VOIT PAS CLAIREMENT

4.19 Information sectorielle

Le Groupe a identifié un seul secteur opérationnel correspondant au développement de micro-processeurs à haute performance.

5. NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDE

5.1 Immobilisations incorporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES (K€)	Frais de développement	Logiciels	IP BOSTAN	IP COOLIDGE	Autres immobilisations incorporelles	Immo. En cours & avances	Total brut
Valeur au 31 décembre 2018	47 875	2 567	864		132	11 020	62 458
Augmentations de l'exercice		8	32	580	115	302	1 037
Production immobilisée	5 948					269	6 217
Transferts	7 742			3 233	45	-11 020	-
Valeur au 31 décembre 2019	61 565	2 575	896	3 812	293	571	69 713

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (K€)	Frais de développement	Logiciels	IP BOSTAN	IP COOLIDGE	Autres immobilisations incorporelles	Immo. En cours & avances	Total amortissements
Valeur au 31 décembre 2018	45 204	2 564	430	-	42	-	48 240
Dotations de la période	3 791	4	466	206	70		4 537
Valeur au 30 juin 2019	48 995	2 567	896	206	113	-	52 777

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES (K€)	Frais de développement	Logiciels	IP BOSTAN	IP COOLIDGE	Autres immobilisations incorporelles	Immo. En cours & avances	Total net
Au 31 décembre 2018	2 670	4	434	-	90	11 020	14 217
Au 31 décembre 2019	12 570	8	-	3 607	180	571	16 936

Au 31 décembre 2019, les immobilisations en cours (571 K€) concernent :

- le projet Coolidge Respin, qui est une version légèrement modifiée de Coolidge :
 - 269 K€ au titre de frais de développements internes
 - 264 K€ au titre de sous-traitance externe (IP),
- le design en cours de nouvelles cartes pour 38 K€

Les immobilisations en cours au 31/12/2018, qui concernaient le projet Coolidge, ont été transférées dans les autres postes d'immobilisations incorporelles. Leur amortissement a commencé au 01/11/2019.

La valeur nette comptable des immobilisations incorporelles (frais de développement, licences et autres immobilisations incorporelles, y compris les immobilisations en cours) de la Société, soit 16 935 k€ au 31 décembre 2019 se décompose comme suit :

Coolidge:	16 177 K€
Coolidge Respin	533 K€
Autres immobilisations incorporelles :	225 K€

A noter que les frais de développement liés au processeur Bostan sont totalement amortis au 31/12/2019.

La Société réalise un test de dépréciation des frais de développement immobilisés sur la base de l'estimation des cash flows futurs actualisés. Ce test porte sur les projets Coolidge et Coolidge Respin : frais de développements internes, licences et autres immobilisations incorporelles (comptabilisés en immobilisations incorporelles), et jeux de masques (comptabilisés en immobilisations corporelles).

Les valeurs nettes comptables des immobilisations incorporelles et des jeux de masques comptabilisés en immobilisations corporelles sont cohérentes avec la valorisation faite par actualisation des cash flows futurs estimés, sur la base d'un business plan qui couvre la durée d'utilisation de ces produits.

Le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2019 pour actualiser les flux futurs de trésorerie s'élève à 14,58 % et a été calculé sur la base des principales hypothèses suivantes :

- Taux sans risque de 0,78 %
- Prime de risque du marché de 7,90%
- Prime de risque spécifique (risque de taille sur base EBIT) de 5,9%
- Bêta sectoriel de 1,09

(source: CCEF)

Le test de dépréciation réalisé au 31 décembre 2019 n'a pas donné lieu à la constatation d'une provision pour dépréciation.

5.2 Immobilisations corporelles

IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES (K€)	Instal. Techn., mat. & Out.	Autres immobilisations corporelles	Total	Total brut
Valeur au 31 décembre 2018	8 900	1 127	10 027	10 027
Augmentations de l'exercice	3 994	167	4 160	4 160
Diminutions de l'exercice			-	-
Valeur au 31 décembre 2019	12 894	1 294	14 187	14 187

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (K€)	Instal. Techn., mat. & Out.	Autres immobilisations corporelles	Total	Total amortissements
Valeur au 31 décembre 2018	7 754	560	8 314	8 314
Dotations de l'exercice	1 008	191	1 200	1 200
Diminution de l'exercice			-	-
Valeur au 31 décembre 2019	8 762	751	9 514	9 514

IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES (K€)	Instal. Techn., mat. & Out.	Autres immobilisations corporelles	Total	Total net
Au 31 décembre 2018	1 146	567	1 713	1 713
Au 31 décembre 2019	4 131	542	4 673	4 673

Au 31 décembre 2019, les immobilisations corporelles (nettes) sont composées de :

- Installations et outillage (4 131 K€) :
 - le jeu de masques Coolidge pour 3 323 K€, amorti à compter de sa date d'acquisition en novembre 2019. (valeur brute de 3 475 K€)
 - du matériel R&D (oscilloscopes, serveurs, cartes de développement) pour 808 K€

Le jeu de masques Bostan, acquis sur l'exercice 2017, est totalement amorti à la fin de l'exercice 2019.

- Autres immobilisations corporelles (542 K€) :
 - du matériel informatique pour 297 K€
 - des agencements pour 213 K€, essentiellement liés à l'installation dans les nouveaux locaux en 2017
 - du mobilier de bureau pour 32 K€.

5.3 Immobilisations financières

IMMOBILISATIONS FINANCIERES BRUTES (K€)	Titres de participation	Retenues de garantie	Dépôts et cautionnements	Disponible s/ Contrat de liquidité	Total brut
Valeur au 31 décembre 2018	-	213	56	100	369
Augmentations de l'exercice		156	4	117	277
Diminutions de l'exercice			-19		-19
Valeur au 31 décembre 2019	-	369	41	217	627

PROVISIONS IMMOBILISATIONS FINANCIERES (K€)	Titres de participation	Retenues de garantie	Dépôts et cautionnements		Total amortissements
Valeur au 31 décembre 2018	-	-	34	-	34
Dotations de l'exercice					-
Diminutions de l'exercice			-16		-16
Valeur au 31 décembre 2019	-	-	18	-	18

IMMOBILISATIONS FINANCIERES NETTES (K€)	Titres de participation	Retenues de garantie	Dépôts et cautionnements	Disponible s/ Contrat de liquidité	Total net
Au 31 décembre 2018	-	213	22	100	335
Au 31 décembre 2019	-	369	23	217	609

L'augmentation des immobilisations financières de 2019 correspond :

- aux retenues de garantie du préfinancement du CIR 2019 pour 156 K€
- à l'augmentation du dépôt de garantie suite à la prise de nouveaux locaux pour 4 K€
- à l'augmentation du solde disponible du contrat de liquidité 117 K€

Les diminutions de 2019 concernent :

- les remboursements ou renonciation aux dépôts de garantie des précédents locaux pour 19 k€

5.4 Stocks

STOCKS (K€)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Stocks de produits et marchandises	303	248
Valeurs brutes	303	248
Provisions pour dépréciations	-63	-31
Valeurs nettes	240	216

Les stocks sont essentiellement composés de cartes électroniques et de processeurs non encore intégrés. La provision pour dépréciation concerne des cartes dont la commercialisation n'est plus prioritaire car une nouvelle version est préférée.

5.5 Créances clients et comptes rattachés

CLIENTS (K€)	Valeur brute	Dont échu à moins de 2 mois	Dont échu entre 2 mois et 1 an	Dont à plus d'un an	Dépréciation	Valeur Nette
Situation au 31 décembre 2018	411	401	10		-	411
Situation au 31 décembre 2019	764	70	2		-	764

5.6 Autres créances et comptes de régularisation Actif

AUTRES CREANCES (K€)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Etat- Crédit d'Impôt Recherche	821	2 611
Etat- Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi	-	32
Créances fiscales (TVA,...)	282	383
Subventions à recevoir	652	1 135
Débiteurs divers	22	11
<i>Sous-Total</i>	<i>1 778</i>	<i>4 172</i>
Charges constatées d'avance	414	271
Valeurs brutes	2 192	4 443
Provisions pour dépréciations		-
Valeurs nettes	2 192	4 443

Toutes les créances sont dues dans l'année suivant la date de clôture.

- Crédit d'impôt recherche

Au titre de l'exercice 2019, le CIR s'élève à 2415 K€ et a été préfinancé à hauteur de 1 594 K€, soit une créance nette de **821 K€** représentant le montant à recevoir au titre du CIR 2019

Pour mémoire en 2018, il n'y avait pas eu de préfinancement du CIR et le montant de la créance au 31/12/2018 correspondait à l'intégralité du CIR 2018.

Créance CIR au 31 décembre 2018	2 611
Encaissement du CIR 2018	-2 611
Encaissement du préfinancement du CIR 2019	-1 595
CIR au titre de 2019	2 415
Créance CIR au 31 décembre 2019	820

- Les subventions à recevoir correspondent, pour chaque subvention, à la différence entre le produit reconnu ou comptabilisé en produits constatés d'avance et les montants effectivement perçus. Voir détail en 5.13.
- Les charges constatées d'avance concernent des charges d'exploitation.

5.7 Disponibilités

La trésorerie nette est constituée de comptes bancaires courants.

au 31 décembre 2019 : 15 725 k€

au 31 décembre 2018 : 28 782 k€

5.8 Capital Social

5.8.1 Capital émis

Au 31 décembre 2019, le capital social est composé de 4 527 940 actions d'une valeur nominale de 10 euros

Au cours de la période présentée, le capital a évolué comme suit :

	Actions ordinaires	Valeur nominale unitaire	Montant du capital social En Euros
Au 31 décembre 2018	4 526 890	10,00 €	45 268 900
Exercice BSPCE - Mai 2019	1 050	10,00 €	10 500
Au 31 décembre 2019	4 527 940	10,00 €	45 279 400

5.8.2 Capital potentiel

La Société a procédé à l'attribution de plusieurs plans de BSA et de BSPCE.

9100 BSA et BSPCE ont été exercés en 2019, pour la souscription de 9 100 actions supplémentaires. L'augmentation de capital correspondante n'a pas été constatée au 31/12/19.

Au 31 décembre 2019, les 47 530 BSA et les 408 739 BSPCE en cours de validité permettent de souscrire 456 269 actions nouvelles.

La dilution résultant des options attribuées/exercées est de **465 369** actions potentielles.

Au 31/12/2019, il reste également 144 835 BSA/BSPCE/actions gratuites à attribuer, reliquat de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société en date du 29 mai 2019 (20ème résolution).

5.8.2.1 Détail des attributions de BSPCE

	BSPCE 1-2014 A	BSPCE 1 - 2014 B	BSPCE-2 2014	BSPCE 2015 A	BSPCE 2-2014 B	BSPCE 2015 B	BSPCE 2017- A	BSPCE 2017- B	BSPCE 2019	BSPCE 2019-2	TOTAL
Date d'assemblée	20-mars-14	20-mars-14	2-déc-14	30-nov-15	2-déc-14	30-nov-15	12-mai-17	12-mai-17	14-mai-18	29-mai-19	
Date de la décision d'attribution par le directoire	21-oct-14	21-oct-14	30-déc-15	30-déc-15	28-avr-16	28-avr-16	8-sept-17	27-avr-18	17-janv-19	11-juil-19	
Nombre maximum de BSPCE autorisés	113 500	113 500	24 515	86 000	24 515	86 000	124 700	124 700	281 000	152 835	
Nombre de BSPCE émis	46 950	42 255	3 771	56 592	2 000	6 592	103 400	500	179 165	8 000	449 225
Point de départ d'exercice des BSPCE	22-oct-15	22-oct-15	31-déc-16	31-déc-16	29-avr-17	29-avr-16	9-sept-18	28-avr-19	18-janv-20	12-juil-20	
Date d'expiration des BSPCE	20-oct-24	20-oct-24	29-déc-25	29-déc-25	27-avr-26	27-avr-26	7-sept-27	26-avr-28	17-janv-29	10-juil-29	
Prix d'exercice des BSPCE	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	14,00 €	,00€	12,61 €	16,76 €	
Modalités d'exercice	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(2)	(3)	(4)	
Nombre cumulé de BSPCE exercés au 31 décembre 2019	5 700	0	0	400	0	0	3 050	0	0	0	9 150
Nombre cumulé de BSPCE caducs ou annulés au 31 décembre 2019	13 800	0	21	15 965	0	0	650	0	900	0	31 336
Nombre de BSPCE restant en circulation au 31 décembre 2018	34 200	42 255	3 750	40 629	2 000	6 592	100 000	500	0	0	229 926
Nombre de BSPCE restant en circulation au 31 décembre 2019	27 450	42 255	3 750	40 227	2 000	6 592	99 700	500	178 265	8 000	408 739
Nbre total d'actions pouvant résulter de l'exercice des BSPCE au 31/12/2019	27 450	42 255	3 750	40 227	2 000	6 592	99 700	500	178 265	8 000	408 739

(1) les BSPCE 2014, BSPCE 2015 et BSPCE 2017 A sont tous exerçables au 31/12/2019.

(2) Les BSPCE 2017-B sont exerçables par quart, respectivement à partir du 27 avril 2019, du 27 avril 2020, du 27 avril 2021 et du 27 avril 2022.

(3) Les BSPCE 2019 sont exerçables par quart, respectivement à partir du 18 janvier 2020, 18 janvier 2021, 18 janvier 2022, 18 janvier 2023

(4) Les BSPCE 2019-2 sont exerçables par quart, respectivement à partir du 12 juillet 2020, 12 juillet 2021, 12 juillet 2022, 12 juillet 2023

5.8.2.2 Détail des attributions de BSA

	BSA 2014	BSA 2015 A	BSA 2015 B	BSA 2017-A	BSA 2017-B	BSA 2019	TOTAL
Date d'assemblée ayant délégué la compétence d'émettre et d'attribuer les BSA	20-mars-14	30-nov.-15	30-nov.-15	12-mai-17	12-mai-17	14-mai-18	
Date de la décision d'attribution par le directoire	21-oct.-14	30-déc.-15	21-oct.-16	8-sept.-17	27-avr.-18	17-janv.-19	
Nombre maximum de BSA autorisés	113 500	86 000	86 000	124 700	124 700	281 000	
Nombre de BSA émis	18 780	12 151	10 500	13 500	7 300	4 000	66 231
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (à la date d'attribution)	18 780	12 151	10 500	13 500	7 300	4 000	
Prix d'acquisition des BSA	0,01 €	1,00 €	1,00 €	1,40 €	1,40 €	1,26 €	
Point de départ d'exercice des BSA	21-oct.-15	29-déc.-16	21-oct.-17	8-sept.-18	27-avr.-19	17-janv.-20	
Date d'expiration des BSA	20-oct.-24	29-déc.-25	29-déc.-25	7-oct.-27	26-avr.-28	16-janv.-29	
Prix d'exercice des BSA	10,00 €	10,00 €	10,00 €	14,00 €	14,00 €	12,61 €	
Modalités d'exercice	(1)	(1)	(1)	(1)	(2)	(3)	
Nombre cumulé de BSA exercés au 31/12/2019	8 750	4 050	3 400	0	0	0	16 200
Nombre cumulé de BSA caducs ou annulés au 31/12/2019	0	1	1 000	1 500	0	0	2 501
BSA en circulation au 31/12/2018	10 030	8 101	10 500	13 500	7 300	0	
BSA restant en circulation au 31/12/2019	10 030	8 100	6 100	12 000	7 300	4 000	47 530
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31/12/2019	10 030	8 100	6 100	12 000	7 300	4 000	

(1) les BSA 2015, BSA 2015, BSA 2017-A sont tous exerçables au 31/12/2019.

(2) Les BSA 2017-B sont exerçables par quart, respectivement à partir du 27 avril 2019, du 27 avril 2020, du 27 avril 2021 et du 27 avril 2022.

(3) Les BSA 2019 sont exerçables par quart, respectivement à partir du 18 janvier 2020, 18 janvier 2021, 18 janvier 2022, 18 janvier 2023

5.9 Provisions

Il s'agit des provisions pour indemnités de retraite.

PROVISIONS (K€)	Litiges	Pensions et retraites	Autres	Total
Valeur au 31 décembre 2018	-	85	-	85
Dotation de l'exercice		4		4
Reprise de provision utilisée				-
Reprise de provision non utilisée				-
Dotations de l'exercice	-	89	-	89

La Société n'a pas constitué de provisions pour risques. Il existe un litige en cours avec un prospect belge. Cependant la Société considère qu'en l'état des informations disponibles et des avancées sur le plan judiciaire, il n'est pas probable qu'il y aura une sortie de ressource à l'avenir en lien avec cette affaire.

5.10 Emprunts et dettes financières

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES (K€)	31 décembre 2018	Emissions	Remboursements	31 décembre 2019
Avances conditionnées (1)	5 815	517	-429	5 903
Emprunts auprès des établissements de crédit (2)	457	500	-182	775
Compte courant - Groupe et associés	-		-	-
Emprunts et dettes financières	6 271	1 017	-610	6 678

Echéancement (K€)	31 décembre 2019
Inférieur à un an	672
de un à cinq ans	6 066
plus de cinq ans	-
Total	6 738

(1) Avances conditionnées

Elles sont relatives aux projets suivants:

Projet Prometheus

Développement de circuits programmables haute performance massivement parallèles, pour applications industrielles petites et moyennes séries.

Cette avance, dont le remboursement était conditionné à la réalisation d'un volume de chiffre d'affaires a été versée à la société entre 2009 et 2013 et incluse dans le plan de continuation pour son montant maximal. En décembre 2017, un accord a été conclu avec le financeur (BPI) pour revenir aux modalités de remboursement initiales. Les remboursements prévisionnels indiqués dans le tableau ci-dessous au 31 décembre 2019 prennent en compte cet échéancier modifié. Cette avance ne porte pas intérêt.

Projet Sacha

Solution d'accélération pour le calcul haute performance. Développement de cartes d'accélération.

Une première partie de cette avance (Sacha I : 700 K€) a été versée en 2013 et incluse dans le plan de continuation. Le solde (Sacha II : 300 K€) a été versé en 2016 et a été intégralement remboursé en 2017 et 2018. Cette avance ne porte pas intérêts.

Projet HIP3G

Développement à partir de la deuxième génération de processeur MPPA-256 V2 d'une version dédiée aux data centers et au stockage de données intégrant de nouvelles fonctionnalités. Un premier versement (949 K€) a été reçu en 2015 et le solde (700 K€) a été reçu en 2017. L'échéancier de remboursement ci-dessous prend en compte un remboursement complet de l'avance, lequel est conditionné pour partie à l'atteinte d'un certain niveau de chiffre d'affaires. Un montant de remboursement minimum de 680 K€ est cependant prévu au titre de cette avance. Cette avance ne porte pas intérêt.

L'évolution de ces avances sur la période présentée est la suivante :

	Projet Sacha	Projet Prometheus	Projet HIP3G	Projet ES3CAP	TOTAL
Bilan- Dette au 31 décembre	525	3 811	1 479		5 815
+ encaissements				517	517
- remboursements	- 140	- 34	- 255		- 429
Bilan- Dette au 31 décembre	385	3 777	1 224	517	5 903

L'échéancier du solde dû par projet se présente comme suit :

AVANCES CONDITIONNEES (K€)	Solde au 31 décembre 2019	Remboursement prévu 2020	Remboursement prévu en 2021	Remboursement prévu en 2022	Remboursement prévu en 2023	Remboursement 2024 et après
SACHA I	385	140	140	105		
SACHA II	-	-	-	-		
PROMETHEUS	3 777	875	1 077	1 825		
HIP3G	1 224	340	425	459		
ES3CAP	517			81	202	235
Avances conditionnées	5 903	1 355	1 642	2 470	202	235

L'échéancier de Sacha I est déterminé dans le plan de continuation.

L'échéancier de Prometheus est un échéancier prévisionnel estimé, basé sur des prévisions de chiffre d'affaires. L'échéancier de HIP3G est un échéancier défini dans la convention, conditionné à l'atteinte d'un certain niveau de chiffre d'affaires.

L'échéancier d'ES3CAP est un échéancier défini dans la convention, conditionné à l'atteinte d'un certain niveau de chiffre d'affaires.

(2) Emprunts auprès des établissements de crédit

- Emprunts bancaires inclus dans le plan de continuation pour 336 K€. En cours de remboursement depuis juillet 2014 et jusqu'en mars 2022 et ne portant pas intérêt.
- Emprunt souscrit fin juin 2019 auprès du CIC pour 439 K€ Montant brut de 500 K€ amortissable sur une durée de 48 mois.

5.11 Dettes d'exploitation

FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS (K€)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Dettes fournisseurs	3 128	3 571
Dettes sociales	1 423	1 227
Dettes fiscales	126	133
Autres créiteurs	354	472
TOTAL	5 031	5 403

Echéancement (K€)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Inférieur à un an	4 187	3 714
de trois à cinq ans	844	1 689
plus de cinq ans	-	-
TOTAL	5 031	5 403

Une partie des dettes d'exploitation fait partie du plan de continuation, remboursable jusqu'en 2022, pour un total de 605 K€ au 31 décembre 2019 : dettes sociaux et fiscales 330 K€, dettes fournisseurs 275 K€.

Par ailleurs, les dettes fournisseurs au 31 décembre 2019 comportent une dette envers le CEA, pour un montant de 1 131 K€ qui fait l'objet d'un accord de remboursement étalé jusqu'en 2022.

Les autres créiteurs concernent les subventions d'investissement perçues d'avance (montant perçu supérieur à l'avancement du projet considéré) pour les projets Montblanc (19 k€), OCEAN12 (221 K€) EPI (28 k€) et CPS (74 K€) et des créiteurs divers pour 12 K€. Voir complément en 5.13.

5.12 Echancier des emprunts, dettes financières et dettes d'exploitation du Groupe au 31 décembre 2019

DETTES (K€)	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2019	échéances 2020	échéances 2021	échéances 2022	échéances 2023	2024 et après
Avances conditionnées (hors plan)	5 290	5 518	1 215	1 502	2 365	202	235
Emprunts établissements de crédit (hors plan)		440	125	125	125	65	
Plan de continuation	1 806	1 326	481	481	363		
<i>dont avances remboursables</i>	<i>525</i>	<i>385</i>	<i>140</i>	<i>140</i>	<i>105</i>	-	
<i>dont Emprunts établissements de crédit</i>	<i>457</i>	<i>336</i>	<i>121</i>	<i>121</i>	<i>94</i>	-	
<i>dont dettes fiscales et sociales</i>	<i>449</i>	<i>330</i>	<i>120</i>	<i>120</i>	<i>89</i>		
<i>dont dette fournisseurs</i>	<i>375</i>	<i>275</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>75</i>		
Dettes fournisseurs CEA	1 633	1 131	628	408	95		
Autres dettes fournisseurs courantes	1 563	1 722	1 722				
Autres dettes sociales et fiscales courantes	911	1 231	1 231				
Subventions perçues d'avance	472	341	341				
Emprunts et dettes financières	11 675	11 709	5 743	2 516	2 948	267	235

Le total Dettes au bilan, soit 11 799K€ inclut également les provisions pour 89 K€.

5.13 Produits constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (K€)	au 31 décembre 2019	au 31 décembre 2018
Produits constatés d'avance	2 676	2 818
TOTAL		2 818

Echéancement (K€)	au 31 décembre 2019	au 31 décembre 2018
Inférieur à un an	978	1 555
de trois à cinq ans	1 698	1 263
plus de cinq ans		-
TOTAL	2 676	2 818

Les produits constatés d'avance concernent

- Pour 2 624 K€, les subventions reçues au titre des projets de développement immobilisés, pour lesquelles le produit sera reconnu au rythme de l'amortissement desdits projets. Détail ci-dessous.
- Pour 52 K€, du chiffre d'affaires services ou maintenance, facturé mais non encore exécuté.

PROJET	PROGRAMME DE RATTACHEMENT	STATUT	PRODUITS CONSTATES d'AVANCE	SUBVENTIONS A RECEVOIR	SUBVENTIONS PERCUES D'AVANCE
CLIMB	BOSTAN	Produit totalement reconnu au 31/12/19		59	
4K REPROSYS	BOSTAN	Produit totalement reconnu au 31/12/19		77	
ASSUME	BOSTAN	Produit totalement reconnu au 31/12/19		83	
CARP	projet R&D investigation	Produit totalement reconnu au 31/12/19		76	
NANO 2017	COOLIDGE	en cours d'amortissement	1158		
EXANODE	COOLIDGE	en cours d'amortissement	96	19	
ES3CAP	COOLIDGE	en cours d'amortissement	500	219	
ACADEMIS	COOLIDGE	en cours d'amortissement	263	119	
OCEAN12	COOLIDGE	en cours d'amortissement	567		221
CPS	COOLIDGE	en cours d'amortissement	40		74
MONTBLANC	projet R&D investigation	Produit reconnu à l'avancement			19
EPI	projet R&D investigation	Produit reconnu à l'avancement			28
TOTAL			2 624	652	342

6. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

6.1 Chiffre d'affaires

CHIFFRE D'AFFAIRES (K€)	Exercice 2019		Exercice 2018	
Ventes de biens et marchandises	285	23%	225	29%
Production vendue de services	980	77%	550	71%
Chiffre d'affaires	1 265	100%	775	100%

Les ventes de marchandises et biens consistent en la vente de cartes et stations de développement, conçus par la Société et fabriqués en petites séries par des sous-traitants.

Les produits de la Société ne génèrent pas encore des ventes en volumes. Les revenus correspondent à des revenus réalisés avec des clients auprès desquels les produits sont en phase d'évaluation ou de qualification.

La ventilation par zone géographique est la suivante :

CHIFFRE D'AFFAIRES (K€)	Exercice 2019		Exercice 2018	
France	1 038	82%	510	66%
Etats Unis	103	8%	165	21%
Autres pays	124	10%	100	13%
Chiffre d'affaires	1 265	100%	775	100%

6.2 Autres produits

AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE (K€)	Exercice 2019		Exercice 2018	
Production immobilisée	6 217	75%	5 657	77%
Subventions	1 942	23%	1 682	23%
Reprise provision	94	1%	9	0%
Autres produits	48	1%	19	0%
Autres produits de l'activité	8 301	100%	7 367	100%

Production immobilisée

Pour l'exercice 2019, les projets concernés sont:

- le projet BOSTAN, pour 457 K€,
- le projet COOLIDGE pour 5 491 K€,
- le projet COOLIDGE Respin pour 268 K€

Subventions

Subventions (K€)	Cash restant à recevoir au 31.12.2019	Exercice 2019		Exercice 2018	
		Cash reçu	Produits comptabilisés en exploitation	Cash reçu	Produits comptabilisés en exploitation
Projets terminés au 31/12/19	305	624	1 134	321	1 401
MONTBLANC2020	114		81	344	244
ACADEMIS	373	160	16		
OCEAN12	2 717	177	33	644	
ES3CAP	933	310	29		
CPS	1 746	116	2		
EPI	1 163	627	599		
ANRT et divers		44	47		37
Subventions	7 351	2 058	1 942	1 309	1 682

Les montants restant à recevoir au 31 décembre 2019 pour les projets terminés sont les soldes de ces projets et seront encaissés en 2020.

Pour les 6 autres projets en cours, les montants restant à percevoir dépendent de l'avancement et de la bonne fin des projets.

Les produits constatés d'avance au titre des subventions représentent 2 624 K€ au 31 décembre 2019. Ils sont reconnus en produits au rythme de l'amortissement des frais de développement correspondants.

6.3 Autres achats et charges externes

AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (K€)	Exercice 2019	Exercice 2018
Locations immobilières et charges locatives	269	244
Licences	1 374	985
Etudes et recherches	2 220	2 086
Honoraires	1 152	1 074
Déplacements missions et réceptions	528	483
Autres charges	1 133	704
Autres achats et charges externes	6 676	5 575

Les licences correspondent aux licences pour les outils de design utilisés pour la conception des processeurs. De nouveaux outils ont été utilisés en 2019 et le nombre d'utilisateurs a augmenté. Ce poste a augmenté de 389 K€ en 2019.

Les études et recherches représentent les travaux de recherche et développement sous-traités à des instituts de recherche ou des sociétés tiers (SSII). Ce poste a augmenté de 134 K€ en 2019 en raison du recours accru à la sous-traitance pour le projet Coolidge.

Les principaux honoraires concernent les prestataires de services Sales & Marketing (531 K€ en 2019 contre 440 K€ en 2018), les honoraires relatifs aux dépôts, extension et maintien des brevets et marques (161 K€ en 2019 contre 137 K€ en 2018). Les autres honoraires concernent les prestations juridiques, comptables et de commissariat aux comptes (220 K€ en 2019 contre 149 K€ en 2018) et les honoraires relatifs à la cotation de la société (84 K€ en 2019 contre 39 K€ en 2018).

Les autres charges comprennent :

AUTRES CHARGES (K€)	Exercice 2019	Exercice 2018
sous-traitance	197	181
matériel et fournitures	124	49
entretien et maintenance	74	55
assurance	40	38
marketing et communication	332	245
frais déménagement	41	-
frais de recrutement	175	11
autres services extérieurs	149	124
Autres charges	1 133	704

6.4 Charges de personnel

CHARGES DE PERSONNEL	Exercice 2019	Exercice 2018
Rémunération (yc provision CP)	5 544	4 567
Charges sociales	2 388	1 794
CICE		-32
Charges de personnel	7 932	6 329

Les charges de personnel augmentent de 25% entre 2018 et 2019. L'effectif moyen a augmenté de 19%.

6.5 Dotations aux amortissements sur immobilisations

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS (K€)	Exercice 2019	Exercice 2018
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	4 537	3 358
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	1 200	1 138
Dotations aux amortissements sur immobilisations	5 737	4 496

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles sur l'exercice 2019 concernent :

- les frais de développement et les licences tiers (IP) de la technologie BOSTAN pour 3 594 K€. La technologie Bostan est entièrement amortie au 31 décembre 2019.
- les frais de développement et les licences tiers (IP) de la technologie COOLIDGE pour 869 K€, (amortissement à compter du 1er novembre 2019)
- le design de cartes et logiciels R&D pour 74 K€

6.6 Résultat financier

RESULTAT FINANCIER (K€)	Exercice 2019	Exercice 2018
Autres produits financiers	77	-
Produits financiers	77	-
Intérêts des emprunts	-14	-171
Autres charges financières	-61	-2 070
Charges financières	-75	-2 241
Résultat financier	2	-2 241

Pour mémoire, les autres charges financières de 2018 concernaient la prime de non conversion d'obligations convertibles, remboursées lors de l'introduction en bourse. Le contrat d'émission des obligations (OC 2018) prévoyait un remboursement anticipé et intégral des OC 2018 pour un montant égal au nominal majoré des intérêts courus et d'une prime de non-conversion de 20% conduisant à la constatation d'une créance qui a permis aux obligataires de souscrire à l'introduction en bourse.

6.7 Résultat exceptionnel

RESULTAT EXCEPTIONNEL (K€)	Exercice 2019	Exercice 2018
Subventions	-	-
Reprise provision pour risques et charges	58	-
Produits exceptionnels	58	-
Charges sur opérations de gestion	-74	-25
Dotations aux amortissements et provisions	-58	-8
Charges exceptionnelles	-132	-33
Résultat exceptionnel	-74	-33

Les produits exceptionnels de 2019 concernent :

- la reprise de la provision du solde à percevoir de 58 K€ au titre du projet Capacités
- des produits sur exercices antérieurs pour 3K€

Les charges exceptionnelles sont constituées de :

- la renonciation aux dépôts de garantie des anciens locaux pour 16 K€

- la constatation d'une perte de 58 K€ pour le solde du projet Capacités. Le versement du solde de cette subvention a été remis en cause par le financeur ; une provision a été constituée au 30/06/2019 pour 50%, et au 30/12/19 pour 50%.
- des dotations exceptionnelles aux provisions pour 58 K€ (voir ci-dessus)

6.8 Impôts sur les bénéfices

Il s'agit principalement du crédit impôt recherche.

PREUVE D'IMPÔT (K€)	Exercice 2019	Exercice 2018
Résultat net	-9 086	-8 532
Impôts sur les bénéfices (CIR)	2 415	2 611
Résultat avant impôt	-11 501	-11 143
Taux d'impôt théorique	28,00%	28,00%
Produit d'impôt théorique	3 220	3 120
Déficit de l'exercice non activé	-3 204	-3 178
Crédits d'impôts	2 415	2 643
Effet d'impôt sur retraitement des subventions	-	-
Autres	-16	26
Produit net d'impôt	2 415	2 611

Le montant en base des déficits reportables s'élève à 82,2 M€ au 31 décembre 2019 (70,8 M€ au 31 décembre 2018). La société n'a pas constaté d'actif d'impôts différés au titre des déficits reportables et des différences temporelles.

6.9 Résultat par action

RESULTAT PAR ACTION (€)	Exercice 2019	Exercice 2018
Résultat net (en K€)	-9 086	-8 532
Nombres d'actions	4 527 940	4 526 890
Nombre moyen pondéré d'actions	4 527 940	3 536 771
Nombre de bons attribués non encore exercés	465 369	279 357
Résultat en euros par action	-2,01	-2,41
Résultat dilué en euros par action	-2,01	-2,41

Conformément à la méthode du « rachat d'actions », le résultat dilué par action s'obtient en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'incidence de la conversion maximale des instruments dilutifs en actions ordinaires. Cependant le résultat par action étant négatif, ces instruments sont finalement non dilutifs et ne sont pas pris en compte dans le calcul du résultat dilué par action.

6.10 Information relative aux parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entités qui détiennent directement ou indirectement une participation dans la Société.

L'ensemble de ces opérations a été recensé et leur incidence sur les comptes du Groupe est la suivante par nature et par partie liée :

Prestations de services et contrats de management avec des membres du directoire ou du conseil de surveillance

Parties liées : Mme Anne Gabrot, M. Eric Baissus, M. Gilles Delfassy, M. Eric Bantegnie.

Voir 6.10.1

Accord de licence

Partie liée : CEA – Commissariat à l'Energie Atomique

Modalités : La charge comptabilisée au titre de l'exercice 2019 s'élève à 100 000 euros HT (100 000 euros HT au titre de 2018).

6.10.1 Rémunération des dirigeants

- La rémunération des dirigeants correspond à l'ensemble des rémunérations dues aux mandataires, membres du directoire et du conseil de surveillance.

REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS (K€)		
	Exercice 2019	Exercice 2018
Salaires et autres avantages à court terme (1)	420	595
Indemnités de fin de contrat		
Avantages postérieurs à l'emploi		
Autres avantages à long terme		
Total :	420	595

(1) Inclut les salaires bruts, rémunérations, primes, et les honoraires versés à travers des conventions de prestations de services ou de management.

- Engagements en matière de pensions et indemnités assimilées dont bénéficient les membres et anciens membres des organes de direction : néant.
- Avances et crédits accordés aux membres des organes susvisés par l'entreprise consolidante et par les entreprises placées sous son contrôle : néant.

6.10.2 Autres transactions avec des parties liées

Néant

6.11 Effectif moyen

EFFECTIFS MOYENS	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Cadres	74,0	62,0
Employés	2,0	2,0
Effectifs moyens	76,0	64,0

6.12 Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 80 K€, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 80 K€
- services autres que la certification des comptes : néant

6.13 Engagements hors-bilan

6.13.1 Engagements donnés

Nantissement

ENGAGEMENTS FINANCIERS (K€)	au 31 décembre 2019	au 31 décembre 2018
Engagements donnés	-	-
Nantissements de fonds de commerce	265	331
Engagements donnés	265	331

Ces engagements sont relatifs aux emprunts auprès des établissements de crédit ;

Crédits- baux

CREDIT-BAUX (K€)	Matériel informatique Exercice 2019	Matériel informatique Exercice 2018
Valeur d'origine	45	45
Redevances payées		
cumul exercices antérieurs	26	11
exercice	15	15
Total	41	26
Redevances restant à payer		
à un an au plus	4	15
entre 1 et 5ans	-	4
Total	4	19
Valeur résiduelle		
entre 1 et 5ans	-	0
Total	-	1
Montant en charges sur l'exercice	15	15

Autres engagements

L'accord ES3CAP prévoit une clause de retour financier à compter de 2027 en fonction du chiffre d'affaires réalisé par Kalray. Compte tenu des perspectives lointaines de déclenchement de la clause, il est actuellement impossible de déterminer une provision pour risques avec fiabilité post 2027.